Informations de base

2003/2164(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Gouvernance de la politique de développement dans l'Union européenne **Subject** 6.30 Coopération au développement	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
DEVE Développement et coopération	SANDERS-TEN HOLTE Maria Johanna (Marieke) (ELDR)	09/07/2003

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires générales	2541	2003-11-17

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
04/09/2003	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
17/11/2003	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		
16/03/2004	Vote en commission		
16/03/2004	Dépôt du rapport de la commission	A5-0219/2004	
31/03/2004	Décision du Parlement	T5-0232/2004	Résumé
31/03/2004	Résultat du vote au parlement		
31/03/2004	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2003/2164(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée

Dossier de la commission	DEVE/5/20001

Gouvernance de la politique de développement dans l'Union européenne

2003/2164(INI) - 31/03/2004 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport d'initiative de Mme Marieke SANDERS-TEN HOLTE (ELDR, NL) sur la gouvernance dans la politique de développement de l'Union européenne, le Parlement européen s'est pleinement rallié à la position de sa commission au fond et invite l'Union à soutenir la mise en place de capacités par les gouvernements et la société civile des pays en développement, que ce soit sur le plan organisationnel ou institutionnel, et à renforcer le réseau des ONG dans les pays concernés. Si globalement le Parlement se félicite de l'approche envisagée par la Commission, il insiste sur quelques points, qui, de son point de vue, manquent dans la communication : - d'un point de vue général, le Parlement estime que la politique communautaire de gouvernance devrait être intégrée au développement et aux instruments d'accompagnement, y compris les projets, les programmes sectoriels, le soutien budgétaire et les accords commerciaux. Il faut donc améliorer les évaluations concernant l'efficacité des plans de développement de chaque pays en voie de développement, afin de favoriser le commerce extérieur et mettre un terme à l'utilisation inefficace ou au gaspillage des ressources ainsi qu'à l'endettement injustifié, et améliorer le commerce extérieur; - il faut assurer le suivi de la communication en transposant les principes prévus en lignes directrices effectives et en assurant l'évaluation des principes mis en oeuvre; - le soutien budgétaire octroyé par l'Union peut se révéler être un puissant outil de promotion de la gouvernance, c'est pourquoi le Parlement demande que la partie "contrôle" des projets soit laissée à l'appréciation des pays concernés, à condition d'en garantir l'efficacité; - chaque pays nécessite une approche différenciée, c'est pourquoi le Parlement se prononce pour des indicateurs de gouvernance adaptés aux besoins des pays partenaires et une approche souple dans l'application des scenarii envisagés par la Commission, notamment dans la phase "post-conflits"; - tout doit être fait pour lutter contre la corruption : dans ce contexte, le Parlement appelle la Commission à se concentrer sur les questions de transparence et de responsabilité des projets; - la société civile doit être un moteur de la coopération : en conséquence, le Parlement demande un plus grand engagement de la société civile en favorisant toutes les actions visant à favoriser la liberté d'expression, la mise en place de médias indépendants et le renforcement de l'état de droit et des droits de l'homme. Dans ce même contexte, le Parlement se prononce pour le rapprochement de la démocratie locale et réclame des stratégies qui permettent le développement d'une gouvernance efficace au niveau local ainsi que la réforme des processus électoraux; - des réformes en profondeur doivent être envisagées dans le système judiciaire afin de mettre fin à l'impunité. Ainsi, le Parlement réclame-t-il la mise en place de systèmes judiciaires indépendants assurant aux citoyens un accès aisé à la justice et à l'information publique; - autre lacune sensible de la communication : la dimension degenre. Dans ce domaine, le Parlement demande que l'Union tienne compte de cette dimension dans l'analyse de la gouvernance, comme élément fondamental de l'éradication de la pauvreté; - mieux associer le secteur privé à la promotion de la bonne gouvernance reste également une des pistes envisageables notamment pour lutter efficacement contre la corruption et s'insérer pleinement dans le système commercial multilatéral. Sur un plan plus politique, le Parlement estime que le refus d'assistance ne devrait être réservé qu'aux pays dans lesquels les violations des droits fondamentaux sont persistantes. Toutefois, le Parlement demande que même dans ce cas le dialogue ne soit pas rompu et que tant l'assistance humanitaire que l'aide alimentaire soient maintenues afin de ne pas pénaliser les populations. Le Parlement fait observer qu'une gestion saine de l'immigration est un facteur important pour une bonne gouvernance générale et réclame un meilleur dialogue avec les pays en développement. Enfin, des synergies devraient être envisagées avec des enceintes internationales reconnues telles que les Nations unies, l'OCDE, la Banque mondiale et d'autres donateurs internationaux mais aussi avec le programme NEPAD, initiative africaine, qui représente un instrument majeur pour évaluer la bonne gouvernance dans les pays d'Afrique.

Gouvernance de la politique de développement dans l'Union européenne

2003/2164(INI) - 20/10/2003 - Document annexé à la procédure

OBJECTIF : proposer des mesures pragmatiques en vue d'améliorer la gouvernance dans les pays en développement. CONTENU : La Commission a adopté une communication sur la gouvernance et le développement qui contient une proposition d'approche nouvelle et plus pragmatique concernant un aspect essentiel de la capacité des États à éradiquer la pauvreté et à promouvoir le développement durable. Une grande expérience ayant été engrangée dans ce domaine au cours des dix dernières années, la Commission considère que le moment est venu de dresser un bilan et de redéfinir un concept qui a beaucoup évolué avec le temps. Par cette communication, la Commission propose une approche fondée sur le dialogue et le renforcement des capacités. Elle insiste surtout sur l'absence de solution uniforme. La gouvernance serait analysée et encouragée pays par pays en fonction de trois scénarios différents: - les partenariats efficaces, - les partenariats difficiles, - les situations de post-conflit. S'il n'existe aucune définition claire de la gouvernance, ce terme désigne généralement le ciment à l'origine du lien social: les règles, processus et comportements par lesquels les intérêts sont organisés, les ressources gérées et le pouvoir exercé dans la société. La qualité de la gouvernance sera donc souvent fonction de la capacité d'un État à fournir à ses citoyens les services de base permettant d'atténuer la pauvreté et de favoriser le développement. Dans ce contexte, un large éventail d'instruments est déjà disponible pour promouvoir la gouvernance, dont l'aide humanitaire, le soutien au développement institutionnel, les réformes administratives, l'amélioration de la gestion des finances publiques, les systèmes de sécurité, la promotion des droits de l'homme, la promotion de la participation de la société civile et des approches participatives à l'égard des politiques publiques. Il n'existe toutefois aucune formule toute faite permettant d'obtenir une bonne gouvernance. L'analyse de la gouvernance et le choix de la combinaison d'instruments servant à sa promotion doivent être réalisés pays par pays. Trois stratégies différenciées sont donc proposées : 1) les partenariats efficaces : comme la majorité des donateurs, la Commission accorde en priorité son soutien aux ·bons élèves·, de manière à accroître l'efficacité de l'aide. Dans des partenariats efficaces, les gouvernements s'engagent en faveur d'objectifs liés au développement et à la bonne gouvernance, qui sont fixés au niveau international. Il peut arriver que les capacités soient faibles, mais qu'il existe une volonté politique. Les priorités d'action devraient aller à un dialogue permanent et efficace avec ces pays, au renforcement de la gouvernance démocratique, à la participation et à l'accès des citoyens à la justice, à la promotion des droits de l'homme, au renforcement de la transparence, de la responsabilisation et de l'efficacité des institutions de l'État et à l'amélioration de lacapacité de la société civile à participer aux processus et débats conduisant à l'élaboration des politiques; 2) les partenariats difficiles : s'il est compréhensible que les donateurs concentrent leur aide sur les ·bons élèves·, la communication fait valoir que les donateurs ne devraient pas pour autant éviter les partenariats plus difficiles ne bénéficiant d'aucun engagement des pays partenaires en faveur d'une bonne gouvernance. Les populations de ces pays particulièrement vulnérables ne devraient pas payer le prix du mauvais comportement de leurs

gouvernements. Le fait d'isoler les ·mauvais élèves· risque de faire le lit de l'extrémisme et du terrorisme, sans parler des éventuelles répercussions régionales. Laisser un pays s'effondrer ne rendra que plus difficile et plus coûteuse la relance du processus à long terme. Tous ces éléments plaident contre un retrait total de ces pays. Les donateurs n'ont pas les moyens d'un désengagement. Ils doivent plutôt se montrer endurants et rechercher d'autres points d'entrée et approches en matière de coopération, de manière à s'attaquer au coeur des problèmes. L'assistance humanitaire, l'aide alimentaire, les activités mises en oeuvre par la société civile et les initiatives politiques au niveau régional ou international sont autant de voies à explorer; 3) les situations de post-conflit : un grand nombre de pays entrant dans la catégorie des partenariats difficiles ont été récemment impliqués dans des conflits armés. Il s'agit souvent de pays dans lesquels les institutions de l'État fonctionnent mal ou sont inexistantes. Ces pays sortant d'un conflit sont souvent enclins à reprendre les hostilités. Selon des estimations, il apparaît que 50% des pays sortant d'un conflit sont des pays belligérants en puissance. Face à une telle situation, les donateurs ne doivent pas hésiter un seul instant. Leur engagement rapide est nécessaire, afin d'aider ces pays à rester dans le droit chemin. La détermination des causes profondes du conflit et la volonté de s'y attaquer, la mise en place de processus de réconciliation et l'établissement d'un lien entre secours d'urgence, réhabilitation et développement font partie des priorités mises en avant dans la communication. Les donateurs doivent accepter le fait que tout engagement en faveur de ces pays sortant d'un conflit entraîne un risque, mais un risque nécessaire, s'ils veulent s'épargner le coût engendré par une reprise des conflits.